

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUYBEGON

Par arrêté 01_2026A en date du 05 janvier 2025, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Puybegon pour une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 2 février 2026 à 9h00 au lundi 16 février 2026 à 12h30 inclus.

Ledit projet de modification n°2 du PLU de Puybegon vise essentiellement à :

- Instaurer des mesures de protection sur les espaces paysagers au cœur du village, en particulier sous les remparts et à proximité des zones résidentielles dans le but de préserver le caractère rural du territoire.
- Création d'un emplacement réservé sur la parcelle B1083,
- Adaptation du zonage concernant des secteurs non stratégique pour le développement de la commune et pouvant être comptabilisées dans la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers),
- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur 1 : le Bourg,
- Modification de certains articles du règlement écrit.

Par décision n°E25000169/31 du 23 septembre 2025, le Tribunal Administratif a désigné Madame Martine BOUEILH en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Luc DURAND en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Puybegon. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- En version papier à la mairie de Puybegon aux jours et heures d'ouverture au public (lundi, mardi et jeudi 9h-12h30 / 13h-17h, le vendredi 9h-12h30 / 13h-15h30) ; et de la même façon au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (du lundi au vendredi de 9h00-12h15 / 13h45-17h30),
- En version numérique sur un poste informatique à la mairie de Puybegon aux jours et heures d'ouverture au public,
- En version numérique sur le site internet de la mairie de Puybegon www.mairie-puybegon.com et sur celui de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet www.gaillac-graulhet.fr (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Document en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique en cours).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, 2 rue de la mairie – 81390 PUYBEGON.

Les observations du public pourront être :

- consignées sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame la commissaire enquêtrice ouvert à cet effet à la Mairie de Puybegon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- consignées sur le registre dématérialisé disponible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Document en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique en cours)
- adressées par courrier électronique à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante mairiedepuybegon@orange.fr
- adressées par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante Mairie - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON

Madame la commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Puybegon pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 2 février 2026 de 9h00 à 12h30**
- **jeudi 12 février 2026 de 13h00 à 17h00**
- **lundi 16 février 2026 de 9h00 à 12h30**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice. Toute contribution formulée avant le lundi 02 février 2026 9h00 et après le lundi 16 février 2026 12h30 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le Département (la Dépêche et le Tarn Libre).

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Puybegon, et sur les sites concernés par la présente modification n°2 du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Puybegon, sur le site internet de la commune de Puybegon : www.mairie-puybegon.com et de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Document en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique clôturée)

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale (en ligne sur le site internet de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique, la présente modification n°2 du PLU de la commune de Puybegon pourra approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et de l'avis motivé de la commissaire enquêtrice.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification n°2 du PLU de la commune de Puybegon, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de Puybegon – 2 rue de la mairie – 81390 PUYBEGON, Tel : 05 63 58 43 07